



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-512

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-08-31-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal CF GF 01 (6 pages)	Page 3
75-2026-08-31-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal CF GF 02 (1 page)	Page 10
75-2026-08-31-00008 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PCFAJ 03 (6 pages)	Page 12
75-2026-08-31-00013 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PGF 02 (2 pages)	Page 19
75-2026-08-31-00014 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PGF 03 (4 pages)	Page 22
75-2026-08-31-00015 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PGF 04 (3 pages)	Page 27
75-2026-08-31-00016 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PGF 05 (4 pages)	Page 31
75-2026-08-31-00004 - Arrêté portant délégation générale de signature (CBR) (3 pages)	Page 36
75-2026-08-31-00017 - Arrêté portant délégation générale de signature (PGPE 01) (2 pages)	Page 40
75-2026-08-31-00018 - Arrêté portant délégation générale de signature (PGPE 02) (15 pages)	Page 43
75-2026-08-31-00020 - Arrêté portant délégation générale de signature (PGPE 05) (3 pages)	Page 59
75-2026-08-31-00022 - Arrêté portant Délégation générale de signature (PPR 01) (2 pages)	Page 63
75-2026-08-31-00012 - Arrêté portant délégation générale de signature (suppléance du directeur régional ALL Lagadec + adjoints) PGF-01 (2 pages)	Page 66
75-2026-08-31-00019 - Arrêté portant subdélégation de signature du Préfet pour les missions domaniales (PGPE 04) (3 pages)	Page 69
75-2026-08-31-00011 - Décision portant délégation de signature PCFAJ 05 (3 pages)	Page 73
75-2026-08-31-00021 - Délégation de signature pour le pôle gestion publique secteur public local (PGPSPL 02) (19 pages)	Page 77

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00005

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal CF
GF 01

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
Vu le décret n° 2025-366 du 22 avril 2025 portant diverses mesures de simplification en matière de remises et transactions et de rescrits fiscaux ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;
Vu le décret du 3 juin 2026 portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe

professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 300 000 €;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 2, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 500 000 € sous réserve des alinéas suivants ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale sans limitation de montant, dans la limite de 800 000 € en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée et de 700 000 € en matière de remboursement de crédits d'impôt des entreprises.
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 500 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000 €;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 €;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

10° les décisions d'agrément portant sur une demande dans la limite de 5 millions d'euros de report de déficit en application de l'article 209 II du code général des impôts.

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 3 juillet 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 6 juillet 2026 (n° 75-2026-07-03-00022).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 31 août 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

ANNEXE N° 1

DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADMINISTRATEURS ADJOINTS ET ADMINISTRATRICES ADJOINTES EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Camille ALBERTI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Valérie ALLARD	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Virginie BOUHADANA	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Laurent CASTETS	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sandrine EDOUARD-VARGAS	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Jorick ESCOUSSE	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Bertrand FRITZ	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Thierry GUENA	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sylvie GEOFFRAY	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Bénédicte GUILLOT	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Gabrielle LE GRIN-TARDIF	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Claire MONTBARBON	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Christophe MULLER	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sukeyna N'DAO	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme PONTELLO Marilyne	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Nicolas SAVARY	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Bruno VIDAL-PIQ	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Anne VILLIERS	Administratrice des finances publiques adjointe

ANNEXE N° 2

DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX INSPECTEURS PRINCIPAUX ET INSPECTRICES PRINCIPALES
ET AUX INSPECTEURS DIVISIONNAIRES ET INSPECTRICES DIVISIONNAIRES EN MATIÈRE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Laetitia BALLIS	Inspectrice principale
M. Jean Pierre CASTET	Inspecteur principal
Mme CONTOUT-COGNET Carole	Inspectrice principale
M. Vincent DAUDONNET	Inspecteur principal
Mme Cristina FAVA	Inspectrice principale
Mme Valérie GUEDJ	Inspectrice principale
Mme Joëlle HAAS	Inspectrice principale
M. Fabien HAMEL	Inspecteur principal
Mme Céline JOLY	Inspectrice principale
M. Sébastien LABARRERE	Inspecteur principal
M. Jean-Marie LUTZ	Inspecteur principal
M. Maël MANDIN	Inspecteur principal
Mme Marie-Laure MORISOT	Inspectrice principale
Mme Marie-Christine NORMAND	Inspectrice principale
M. Aurélien PERRIER	Inspecteur principal
Mme Françoise PREVOST	Inspectrice principale
Mme Sabine SCHMITT	Inspectrice principale
M Dominique SERGI	Inspecteur principal
Mme Lisa SERRA-SEGUI	Inspectrice principale
Mme Nelly TARDIVEL	Inspectrice principale
Mme Amélie KERAUDREN	Inspectrice principale
Mme Martine BRANCON	Inspectrice divisionnaire
M. Renaud DROZDEK	Inspecteur divisionnaire
M. Eric GLADIEU	Inspecteur divisionnaire
M. Patrice GRIFFI	Inspecteur divisionnaire
Mme Véronique JEAN	Inspectrice divisionnaire
Mme Sophie MADEC	Inspectrice divisionnaire
M. Manuel PEREIRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Nathalie QUIQUELY	Inspectrice divisionnaire
Mme Sophie ROUBY	Inspectrice divisionnaire
M. Rémi ROUSSET	Inspecteur divisionnaire

M. Vincent SAFRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Gaëlle SIMON	Inspectrice divisionnaire

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal CF
GF 02



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Vu le livre des procédures fiscales et notamment son article R*260A-1 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête:

Art. 1^{er} Délégation de signature est donnée à :

Madame Anne-Laure LAGADEC, administratrice de l'État,

Monsieur Charles RAVET, administrateur de l'État,

Madame Hélène LAVOISIER, administratrice de l'État,

Madame Marie-Aimée MUSY, administratrice de l'État,

Madame Carole AUTRET, administratrice de l'État,

Monsieur Olivier WINCKLER, administrateur de l'État,

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Art. 2. Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 15 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-15-00034). Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 31 août 2026

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00008

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
PCFAJ 03



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
Vu le décret n° 2025-366 du 22 avril 2025 portant diverses mesures de simplification en matière de remises et transactions et de rescrits fiscaux ;
Vu le décret du 3 juin 2026 portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des pôles fiscaux parisiens dont les noms et grades sont mentionnés en annexe afin de signer dans la limite des montants définis en annexe au titre **des 1^o à 6^o et sans limitation de montant au titre du 7^o :**

- 1^o en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2^o les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3^o en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- 4^o les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 5^o les décisions prises sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;
- 6^o les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales .
- 7^o les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives :

Article 2

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 17 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 18 juin 2026 (n° 75-2026-06-17-00023).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 31 août 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

ANNEXE N° 1

	Nom	Grade	Limite visée aux 1^{er}, 2^e et 5^o de l'article 1	Limite visée au 3^e et 4^e de l'article 1
Contentieux des particuliers	Mme Gladys ANNEROSE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M Fabrice BRESSON	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Sandrine CHARBONNIER	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M François CUSIN	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Cécile D'ABOVILLE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Alain DIENE	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Louise DUPUICH	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Paul HAMEL	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Ophélie JALLAS	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Nicole MAZET	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Sandrine NOVAULT	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Manuel QUEMENER	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	M Rachid ROCHDI	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Amandine SENOCQ	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Milton SRIDYKHAN	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	M Yvon TAKORIAN	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Youcef ZOUAG	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Corinne FRAILLON	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	M Olivier JOLIT	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€
	Mme Corinne LANDREAU	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	M Paul NGUYEN	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€
	Mme Sabrina TARARBIT	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
Division patrimoniale	Mme BIHAN Véronique	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme GACHADOUAT Sandrine	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M MILLAIS Luc	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€

ANNEXE N° 1 (suite)

	Nom	Grade	Limite visée aux 1 ^{er} et 2 ^e de l'article 1	Limite visée au 3 ^e et 4 ^e de l'article 1	Limite visée au 1 ^o de l'article 1 ^{er} relative aux rembourse ments de crédits d'impôts
Contentieux des professionnels	Mme Narima ABBAD	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M Didier ALBERT	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M Simon ANIDJAR	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Philippe BEGHI	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Lynda BENTABET	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Hélène BEURY	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Séverine BOURDEIX	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Frédéric BRUNET	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M Kerry CORNE-VINEY	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Florence DEBES	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Marion DESVAUX	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Mathide DOLLADILLE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Yves GARAUDE	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Jacqueline INFANTE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Laurence JOANNET	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M Jean LASSERRE	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Sylvie METTE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Isabelle OURIET	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M Alexandre PACAUD	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Sophie PERRINE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Pascale PRADIE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Muriel REGIS	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Anne SALDUCCI	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	Mme Doïna SPATARU	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M. Dominique TAILAME	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€
	M Alain VERGNE	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€	300 000€

ANNEXE N° 1 (suite)

	Nom	Grade	Limite visée aux 1 ^{er} et 2 ^e de l'article 1	Limite visée au 3 ^e et 4 ^e de l'article 1	Limite visée au 1 ^o de l'article 1 ^{er} relative aux rembours ements de crédits d'impôts
Contentieux des professionnels	Mme Auriane BASTIN	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€	150 000€
	Mme Naban BONDODET	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€	150 000€
	Mme Frédérique DUTREUIL	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€	150 000€
	M . Mikael GUENNOU	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€	150 000€
	Mme Sophie LAPEYRE	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€	150 000€
	M Charles-Edouard SATURNIN	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€	150 000€

ANNEXE N° 1 (suite)

	Nom	Grade	Limite visée aux 1 ^{er} et 2 ^e de l'article 1	Limite visée au 3 ^e et 4 ^e de l'article 1
Pôle juridictionnel administratif	Mme Sylvie BODIOU	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Aurélien BOULANGER	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Sabrina ADIL	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Cyril AUFFRET	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Clément CASTRES	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Isabelle CHOISY	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Laurent FALHER	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Cyril GOUTALAND	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. David HEBERT	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Cécilia KIOSSEFF-CESSOU	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Salimata MAIGA-DJIGANDE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Marlène MONTEIRO TEIXEIRA	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Olivier MOREAU	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Ngozi-Caroline ONYIBO-CHUPEAU	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M François PIROLI	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Angélique RIGAL	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Hélène SINGEOT	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Farah ZAMHARIR	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
Division support	M Bruno PARVAIX	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00013

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PGF
02

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Pôle National TVA de Noyon

**Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises,

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

La mission d'accréditation des représentants fiscaux de sociétés étrangères et de validation des formalités d'immatriculation des entreprises représentées réalisée par les services des impôts des entreprises parisiens a été transféré à compter du 1^{er} janvier 2024 au service national chargé de la gestion du guichet TVA commerce en ligne dénommé pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne.

Article 2

Dans le cadre de la mission visée à l'article 1^{er}, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives au dispositif d'accréditation des représentants fiscaux des entreprises étrangères et celles afférentes à la validation des formalités d'immatriculation des entreprises représentées ;

aux agents désignés ci-après :

- Jacqueline JEANNIN, responsable du pôle national de gestion de la TVA du commerce en ligne
- Nicolas DEVISMES, inspecteur des finances publiques, responsable adjoint,
- Vanessa NATTIER, inspectrice des finances publiques, responsable adjointe,
- Jérémie NAPOLEON, inspecteur des finances publiques, responsable adjoint,
- Émilie CARRIER, contrôleuse des finances publiques,
- Katia LAURIENTE, contrôleuse des finances publiques,
- Mélanie NOEL, contrôleuse des finances publiques,
- Dimitri BAS, agent des finances publiques,
- Nathalie BOTTE, agente des finances publiques,
- Alexandre MARQUES, agent des finances publiques,

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 16 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-16-00011).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 31 août 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00014

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PGF
03

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Antenne extra-départementale de
Fécamp

**Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises,

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Bruno GAILLARD, Inspecteur principal des finances publiques, responsable de l'antenne de Fécamp,

ainsi qu'à Fabrice HOBA, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Sophie BOULLARD et Yoann NGUYEN Inspecteurs des finances publiques, adjoints au responsable de l'antenne, en charge pour le compte de la DRFIP d'Île-de-France et de Paris de certaines missions des SIE suivants :

- SIE Paris 6ème-7ème
- SIE Paris 9ème
- SIE Paris 15ème
- SIE Paris 16ème

à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 200 000 € par demande ;

2°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

3°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération afférentes à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 100 000 € par demande ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans les limites indiquées dans le tableau ci-dessous ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses sans limitation de montant ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses par demande
ARTINO Angélique	Contrôleur	30 000 €
BACQUET Christophe	Contrôleur	30 000 €
BAUDOIN Doriane	Contrôleur	30 000 €
BAUER Charline	Contractuel (catégorie B)	30 000 €
BORDEAUX Aurélie	Contractuel (catégorie B)	30 000 €
BOURCIER Nathalie	Contrôleur	30 000 €
COUTURE Alexia	Contrôleur	30 000 €
DE MONTE Roën	Contrôleur	30 000 €
DECOOL Anthony	Contrôleur	30 000 €
DELANDRE Corinne	Contrôleur	30 000 €
DETAÏN Raphael	Contrôleur	30 000 €
FOUILLE Elise	Contrôleur	30 000 €
GILLOT Corinne	Contrôleur	30 000 €
HEDIN Frédéric	Contrôleur	30 000 €
KONE Fatin	Contractuel (catégorie B)	30 000 €

LE BORGNE Marie-Cécile	Contrôleur	30 000 €
LE BRAS Marie-Hélène	Contrôleur	30 000 €
LEBLET Maryline	Contrôleur	30 000 €
OSMONT Christelle	Contrôleur	30 000 €
PREVOTS Laëtitia	Contrôleur	30 000 €
ROCHE Florence	Contrôleur	30 000 €
SOREL Cécile	Contrôleur	30 000 €
TOULOUSE Valérie	Contrôleur	30 000 €

DARNANVILLE Aurélie	Contractuel (Catégorie C)	5 000 €
BARROIS Sylvia	Contractuel (Catégorie C)	5 000 €
CHAIF Sandra	Contractuel (Catégorie C)	5 000 €
CORDIER Estelle	Contractuel (Catégorie C)	5 000 €
DELAFOSSÉ Véronique	Agent administratif	5 000 €
HEDIN-POTIER Sylvie	Agent administratif	5 000 €
LAMBRECHT Lucie	Agent administratif	5 000 €
LEFORT Claudine	Agent administratif	5 000 €
MAUSSION Josselin	Agent administratif	5 000 €
MOREL Carole	Agent administratif	5 000 €
RECROIX Ilouna	Contractuel (Catégorie C)	5 000 €
SLAMA Mathilde	Contractuel (Catégorie C)	5 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou de restitution d'office dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant rejet, remise ou modération dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses ou gracieuses par demande
ARTINO Angélique	Contrôleur	30 000 €
BACQUET Christophe	Contrôleur	30 000 €
BAUDOIN Doriane	Contrôleur	30 000 €
BAUER Charline	Contractuel (catégorie B)	30 000 €
BORDEAUX Aurélie	Contractuel (catégorie B)	30 000 €
BOURCIER Nathalie	Contrôleur	30 000 €

COUTURE Alexia	Contrôleur	30 000 €
DE MONTE Roën	Contrôleur	30 000 €
DECOOL Anthony	Contrôleur	30 000 €
DELANDRE Corinne	Contrôleur	30 000 €
DETAÏN Raphael	Contrôleur	30 000 €
FOUILLE ELise	Contrôleur	30 000 €
GILLOT Corinne	Contrôleur	30 000 €
HEDIN Frédéric	Contrôleur	30 000 €
KONE Fatin	Contractuel (catégorie B)	30 000 €
LE BORGNE Marie-Cécile	Contrôleur	30 000 €
LE BRAS Marie-Hélène	Contrôleur	30 000 €
LEBLET Maryline	Contrôleur	30 000 €
OSMONT Christelle	Contrôleur	30 000 €
PREVOTS Laëtitia	Contrôleur	30 000 €
ROCHE Florence	Contrôleur	30 000 €
SOREL Cécile	Contrôleur	30 000 €
TOULOUSE Valérie	Contrôleur	30 000 €

Article 4

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 15 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-15-00035).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 31 août 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00015

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PGF
04



**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

Antenne extra-départementale de
Vierzon

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises,

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Véronique BARBEREAU, inspectrice divisionnaire, responsable de l'antenne de Vierzon,
ainsi qu'à :

Benoît MAILLOCHON, inspecteur divisionnaire, Jean-Pierre BAERT et Anthony CORMIER,
inspecteurs, adjoints au responsable de l'antenne,

en charge pour le compte de la DRFIP d'Île-de-France et de Paris de certaines missions des SIE
suivants :

- SIE Paris 1er-2ème

- SIE Paris 8ème ELYSEES

- SIE Paris 8ème MADELEINE

- SIE Paris 17ème

à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 200 000 € par demande ;

2°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

3°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération afférentes à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 100 000 € par demande ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
BOULC'H Alexandre	contrôleur	30 000 €
CARTERET Céline	contrôleuse	30 000 €
CHAPRON Emilie	contractuelle (B)	30 000 €
COTTE Christelle	contrôleuse	30 000 €
DAVID Mélanie	contractuel le(B)	30 000 €
HAMOLINNE Laure	contrôleuse	30 000 €
LAO Thomas	contractuel (B)	30 000 €
LE ROH Magali	contractuelle (B)	30 000 €
PIERRAT Stanley	contrôleur	30 000 €
WOITIEZ Sabrina	contrôleuse	30 000 €
CHERRIER Steve	agent administratif	5 000 €
MAZON Samuel	agent administratif	5 000 €
SOUBIEUX Nicolas	agent administratif	5 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise ou modération dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
BAXEN Aimée	contractuelle (B)	30 000 €
BLANCHARD Patricia	contrôleuse	30 000 €
FERNANDES Fernando	contrôleur	30 000 €
GONTHIER Romain	contrôleur	30 000 €
GUERINEAU Muriel	contractuelle (B)	30 000 €
HAMOLINNE Laure	contrôleuse	30 000 €
HOUNKPONOU Max	contrôleur	30 000 €
JOUBERT Julien	contractuel (B)	30 000 €
LASSERRE Océane	contractuelle (B)	30 000 €
MEYER Joëlle	contrôleuse	30 000 €
SIMON-MARTIN Stéphanie	contractuelle (B)	30 000 €
TEINTURIER Lili	contractuelle (B)	30 000 €
BAERT Sandra	contractuelle (C)	5 000 €
CHEVRETTE Sabrina	contractuelle (C)	5 000 €
GODET Marie-Pierre	agente administrative	5 000 €
LY Aline	contractuelle (C)	5 000 €
MESQUITA Nathalie	contractuelle (C)	5 000 €
RETORE Amélie	contractuelle (C)	5 000 €
SIMON Séverine	agente administrative	5 000 €

Article 4

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 15 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-15-000136).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 31 août 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00016

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PGF
05

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2025-366 du 22 avril 2025 portant diverses mesures de simplification en matière de remises et transactions et de rescrits fiscaux ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des **pôles fiscaux parisiens** dont les noms et grades sont mentionnés en annexe afin de signer dans la limite des montants définis en annexe au titre **des 1^{er} à 5^e et sans limitation de montant au titre des 6^e et 7^o** :

1^o en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2^o les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de

récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,

- 3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- 4° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 5° les décisions prises sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales .
- 7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives :

Article 2

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 15 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-15-00031).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 31 août 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

ANNEXE N° 1

	Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1°, 3° et 4° de l'article 1
Division des professionnels	Mme Stéphanie BRECHON	Inspectrice des finances publiques	400 000 €	/
	M. Adrien CANE	Inspecteur des finances publiques	150 000 €	/
	M. Laurent CARDONA	Inspecteur des finances publiques	400 000 €	/
	M. Gilles DUCASSE	Inspecteur des finances publiques	400 000 €	/
	Mme Sylvie GARIN	Inspectrice des finances publiques	400 000 €	/
	M. Jean Michel PLANTIER	Inspecteur des finances publiques	400 000 €	/
	M. Frédéric GARRIER	Contrôleur des finances publiques	250 000 €	/
	Mme Patricia GIRARD	Contrôleur des finances publiques	60 000 €	/
	Mme Wafida KASMI	Agente contractuelle de catégorie B	250 000 €	/
	M. Paul LUCAS	Contrôleur des finances publiques	250 000 €	/
	Mme Ondine PELAGE	Contrôleuse des finances publiques	250 000 €	/
Div. Amendes	M.Stéphane COMPAIN	Inspecteur des finances publiques	/	200 000€
	Mme Aurélie VERDIER	Inspectrice des finances publiques	/	200 000€
	Mme Amra ATTOUMANI	Contrôleuse des finances publiques	/	50 000€
Division des particuliers	M. Raphaël GAZON	Inspecteur des finances publiques	/	200 000€
	M. Honoré IRADUKUNDA	Inspecteur des finances publiques	/	200 000€
	Mme Christine LACOURPAILLE	Inspectrice des finances publiques	/	200 000€
	M. Fabian SOULIER	Inspecteur des finances publiques	/	200 000€
	Mme Marie-Claude TOURNEUR	Inspectrice des finances publiques	/	200 000€
	Mme Cécile VOURY	Contrôleuse des finances publiques	/	50 000€
	Mme Najlaa EL AATTACHI	Contrôleuse des finances publiques	/	50 000€
	Mme Sophie GEFFROY	Contrôleuse des finances publiques	/	50 000€

ANNEXE 1 (suite)

	Nom	Grade	Limites visées au 5° de l'article 1	Limites visées au 3° et 4° de l'article 1
Division du recouvrement	Mme Mélanie ADNANE	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Claire BERTHAULT	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Marie-Louise CEREZO-CHRETIEN	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Alexandre CORRE	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Christelle DOUARINOU	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Ludovic FOLIO	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Justine LUIS	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Lisa AVAZERI	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Hélène QUINTON	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Sophie ROUILLON	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Pierrick STEPHAN	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Myriam TAUPAR	Inspectrice des finances publiques	200 000€	100 000€
	M. Baptiste ZEMMAM	Inspecteur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Séverine ALDEBERT	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	M. Philippe CUZIOL	Contrôleur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Eliane GOURGEON	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	M. Maël GUEZGUEZ	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€
	Mme Marie-Pierre IMPIERI	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	Mme Isabelle LANDEAU	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	M. Miguel LOPEZ	Contrôleur des finances publiques	50 000€	40 000€
	M. Ludovic MARCOS	Contrôleur des finances publiques	200 000€	100 000€
	Mme Magali MILOME	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	Mme Céline PURAVET	Contrôleuse des finances publiques	50 000€	40 000€
	M. Alexis THIEBAUT	Contrôleur des finances publiques	200 000€	100 000€

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00004

Arrêté portant délégation générale de signature
(CBR)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'Etat du troisième grade,
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 relatif au contrôle économique et financier de l'État ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, notamment son article 88-II ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 modifié pris en application de l'article 176 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 portant soumission de groupements d'intérêt public au contrôle économique et financier de l'État et désignation des autorités de contrôle ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2025 nommant auprès du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France M. Frédéric de VAUGIRAUD, administrateur de l'État du deuxième grade, afin de l'assister dans les fonctions de contrôleur budgétaire ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

M. Frédéric de VAUGIRAUD, administrateur de l'État du deuxième grade, expert de haut niveau (groupe II) pour signer tous les actes relatifs :

- au contrôle budgétaire des services déconcentrés de l'État relevant des ordonnateurs dont la résidence administrative est située en région Île-de-France ;
- au contrôle budgétaire des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 octobre 2020 susvisé ;
- à la tutelle financière des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 juillet 2017 susvisé ;
- au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public (GIP) cités par l'arrêté du 15 juillet 2021 susvisé ;
- au contrôle budgétaire des crédits mis à la disposition du préfet de police de Paris.

Article 2 :

Délégation de signature des actes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences citées à l'article 1 est donnée, en cas d'empêchement de M. Frédéric de VAUGIRAUD, à Mme Bernadette NOGUE, administratrice des finances publiques adjointe, en sa qualité d'adjointe du contrôleur budgétaire régional.

Article 3 :

Délégation de signature des actes relatifs à l'exercice de la tutelle financière des organismes citée à l'article 1 est donnée à :

- M. Bertrand LECHAT, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe,
- Mme Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,
- Mme Laetitia BELAN, agente contractuelle de niveau A,
- M. Frédéric AGNES, M. Xavier GOUALA, Mme Laetitia JAQUET, M. Kévin LEPETIT, Mme Julie NABEYRAT, Mme Suzel NEVEUX et M. Damien VINATIER, inspecteurs des finances publiques.

Article 4 :

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget des ordonnateurs de l'État, hors préfet de police, et des organismes, cités à l'article 1, est donnée à :

- M. Bertrand LECHAT, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe,
- Mme Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,
- Mme Laetitia BELAN, agente contractuelle de niveau A,
- M. Frédéric AGNES, M. Xavier GOUALA, Mme Laetitia JAQUET, M. Kévin LEPETIT, Mme Julie NABEYRAT, Mme Suzel NEVEUX et M. Damien VINATIER, inspecteurs des finances publiques ;
- et à Mme Mina EL ACHAK, contrôlease des finances publiques.

Article 5 :

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget de la préfecture de police est donnée à :

- Mme Mélanie RONCE, secrétaire administrative de classe supérieure,
- M. Franck RICHARD, secrétaire administratif de classe supérieure,
- M. Jérôme CANTE, adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Article 6 :

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 16 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-16-00019).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 31 août 2026,

Le directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

M. Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00017

Arrêté portant délégation générale de signature
(PGPE 01)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'État,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;
Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Décide :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Patrice LAROPPE, administrateur de l'État, responsable par intérim du pôle gestion publique État ;

- Monsieur Jean-Damien PECOT, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle gestion publique État, chef du département des comptes et de l'action économique ;
- Madame Dorothee DE PLUVIÉ, contractuelle, responsable adjointe du pôle gestion publique État, cheffe du département dépense de l'État ;
- Madame Ingrid ROY, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion publique État, cheffe du département du domaine de Paris ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 16 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-16-00021).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 31 août 2026

Le directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00018

Arrêté portant délégation générale de signature
(PGPE 02)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris
94 rue Réaumur
75104 Paris cedex 02

Délégations de signature pour le pôle gestion publique État

L'administrateur de l'État,
Directeur régional des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif modifié à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation générale de signature :

- Monsieur Jean-Damien PECOT, Administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle gestion publique État, chef du Département Comptes et Action Économique et Financière reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle gestion publique État ;
- Madame Ingrid ROY, Administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion publique État, cheffe du service local du Domaine, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle gestion publique État ;

- Madame Dorothee de PLUVIE, contractuelle, responsable adjointe du pôle gestion publique État, chef du département dépense de l'État, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle gestion publique État ;

Article 2

Délégation générale ou spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Comptes et action économique et financière

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Cédric HOURQUET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division de l'action économique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.

Mme Aude PUYGRENIER, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances Publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.

Mme Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.

Mme Aurélie LE BOSSE, Inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des Services Financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Comptes et Action Économique et Financière.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

COMPTES ET ACTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	
DIVISION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Eric BRANDELONG Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, secrétaire permanent CCSF	Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique.
M. Édouard GALLEGO Inspecteur des Finances publiques	Signer : • les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires ; • les certifications des dépenses communautaires ; • les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT.

DIVISION COMPTABILITE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Nathalie LAMBERT Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau » ; • Signer les documents en liaison avec la Banque de France ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP, les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 € ; • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services ; • En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer toute opération entrant dans les attributions courantes de la division.
M. Olivier LABOURET Inspecteur des Finances publiques Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts » ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP ; • Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieurs à 100 000 € pour les postes comptables ; • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services ; • En l'absence des responsables de service de la division comptabilité de l'État, ainsi que de la responsable de division, signer et valider les dépenses sans ordonnancement inférieures à 100 000 €, signer et valider les décaissements manuels inférieurs à 100 000 € afférents, ainsi que toute opération entrant dans les attributions courantes de la division, dont les opérations avec la Banque de France.
Mme Chantal STONS Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au Responsable du service Comptabilité Générale « Relations avec les services »	• Signer les bordereaux d'envoi, les rejets de virements reçus inférieurs à 20 000 €, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les opérations en lien avec la Banque de France ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP inférieurs à 20 000 € ; • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).
M. Cyril TANIQU Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts » ; • Signer et valider les ordres de paiement assignés sur la DRFiP en l'absence du responsable de service ; • Signer les autorisations d'affectation des dégrèvements sans emploi inférieur à 100 000 € pour les postes comptables en l'absence du responsable de service.

DIVISION RECETTES NON FISCALES

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Bruno BORGET Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 20 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 5 000 €, - les levées de prescription dans la limite de 20 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 20 000 €.
M. Jean PENTIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 500 €.
M. Rémi FREMONT Agent des Finances Publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion,

	• les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, • les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, • les lettres-chèques dans la limite de 500 €.
M. Stéphane SABATÉ Contrôleur des Finances publiques Service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)	Signer : • les déclarations de recettes, • les reconnaissances de dépôts, • les bordereaux d'envoi, • les accusés de réception, • les attestations de paiement, • les bordereaux de situation, • les lettres de retenues pour pensions civiles, • les lettres de désistement, • les pièces pour le compte de gestion, • les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, • les fiches d'écriture du service, • les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, • les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, • les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, • les lettres-chèques dans la limite de 500 €.

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Sophie MAMBÉ Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)	Signer : - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, - les prises de sûretés réelles et mainlevées dans la limite de 50 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres de 5 000 à 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité, - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de

	rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, - les remises gracieuses dans la limite de 30 000 €, - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant, - les réponses aux recours auprès du tribunal administratif, du juge de l'exécution ou du tribunal judiciaire pour un montant inférieur ou égal à 30 000 €.
M. Bekir DAG Inspecteur des finances publiques Adjoint à la responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)	Signer : - les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant, - les prises de sûretés réelles et mainlevées dans la limite de 50 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres de 5 000 à 10 000 €, - les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, - les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité, - les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels, - les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF, - les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, - les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, - les remises gracieuses dans la limite de 30 000 €, - les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences

	comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant, - les réponses aux recours auprès du tribunal administratif, du juge de l'exécution ou du tribunal judiciaire pour un montant inférieur ou égal à 30 000 €.
Mme Nadège DAMPIERRE Contrôleuse des Finances publiques Responsable de secteur	Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, , les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les accords et rejets de délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.
Mme Fabienne THOMAS Contrôleuse des Finances Publiques Responsable de secteur	Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, , les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les accords et rejets de délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation

	de montant.
M. Jean-Emmanuel ROCHE-BECKER Contrôleur des Finances publiques Responsable de secteur	Signer : - les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les états de frais 3822-SD, - les demandes d'enquête auprès des différents organismes, - les mises en demeure, - les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, - les accords et rejets de délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, - les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €, - les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €, - les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €, - les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €, - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers, - les demandes de mise en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.
Mme Sylvie PENTIER Contrôleuse des Finances Publiques	Signer : - les bordereaux d'envoi, - les demandes d'enquête après des différents organismes, - les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €, - les accords et rejets de délais de paiement dans la limite de 5 000 € et pour une durée de 12 mois au maximum , - les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.
Mme Mélanie DELAMARCHE Contrôleuse des Finances Publiques	
M. Melaine QUINTIN Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Anita GILLET Contrôleuse des Finances Publiques	
Mme Irène SPEICH Contrôleuse des Finances Publiques	
Mme Khadija ELMIOUI Contrôleuse des Finances Publiques	
M. Sébastien FICHOT Contrôleur des Finances Publiques	
Mme Edwige GUYOLLOT Contrôleuse des Finances publiques	

Mme Lutesse CLAIRE Contrôleuse des Finances Publiques	
M. Saïd AYI Contrôleur des Finances Publiques	
M.Santiago MARTINEZ Contractuel des Finances Publiques	
Mme Jeanne BASSERES Agente des Finances Publiques	
M. Christophe BRICE Agent des Finances Publiques	
Mme Céline FECIL Agente des Finances Publiques	
M. Gautier COLLET Agent des Finances Publiques	
M. Cyrille BAUDRIN Agent des Finances Publiques	
M. Fabien COUTURIER Agent des Finances Publiques	
	DIVISION DES SERVICES FINANCIERS
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Sébastien AYGALENC Inspecteur des Finances publiques Chef du service Dépôts de Fonds au Trésor	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
Mme Isabelle POUZOLS Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au responsable du service Dépôts de Fonds au Trésor	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
M. Steeven ALIKER Contrôleur des Finances publiques Adjoint aux responsables des services Dépôts de Fonds au Trésor - Contrôle interne et qualité comptable	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT	
Dépenses de l'État	
<u>DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES</u>	
M. Jérôme LACORE , Inspecteur	principal des Finances publiques, responsable de la division Paye, reçoit

délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye, et en cas d'urgence et d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Dépenses de l'État.

M. Matthieu DEUERLING, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Dépenses, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres responsables de division, pour les affaires relevant des autres divisions du Département Dépenses de l'État.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

DÉPENSES DE L'ÉTAT	
DIVISION PAYE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Jordan LEFEVRE attaché principal d'administration de l'État Attaché principal d'administration d'Etat Adjoint du responsable de division	Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye.
M. Thierry DELATRE Inspecteur des Finances publiques Mission expertises et contrôle interne	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Stéphanie DMYTROW Inspectrice des Finances publiques Service Liaison-Rémunérations	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Liza-Véronique COIMBRA Contrôleuse des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Liaison-Rémunérations	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Franck DETRE Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la responsable du service Liaisons-Rémunérations	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

M. Cédric GUEDON Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Études et Comptabilité	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
---	---

DIVISION DÉPENSE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Elisabeth FRANTZ Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, Responsable du centre de gestion financière Bloc 3	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Marine LE BERRE Inspectrice des Finances publiques, adjointe de la Responsable du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Nicolas BELAUD Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Thierry ALIGE Contrôleur principal des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Bruno PUTEANUS Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Magali JAILLET Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur du centre de gestion financière	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Irène LAURENT Inspectrice principale des Finances publiques Responsable du service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Louise CANZANO Inspectrice des Finances publiques, adjointe de la Responsable du service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Frédéric GUILLEMAN Inspecteur des Finances publiques, adjoint de la Responsable du service	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la division, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

facturier Bloc 1	
M. David WOLFF Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Sébastien LOUCHET Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Nathalie LIPOVAC Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Aïda COCHEREL Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur au service facturier Bloc 1	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. M'Hammed MEZIANE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service facturier Éducation nationale	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Emmanuelle TISNÉ Contrôleuse principale des Finances publiques au service facturier Éducation nationale	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Sam GALLAND Contrôleur des Finances publiques au service facturier Éducation Nationale	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Francis CAUCHI Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Dépense Règlement Régies	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et les accusés de réception.
M. Jean-Luc HABY Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service Dépense Règlement Régies	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Marvin SERVE Inspecteur des Finances publiques	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la division, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

M. Eren CELIK Inspecteur des Finances publiques	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la division, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Céline ALAYA Inspectrice des Finances publiques	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la division, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Nouara MALOU Inspectrice des Finances publiques	Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la division, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 17 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 18 juin 2026 (n° 75-2026-06-17-00024).

À Paris, le 31 août 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00020

Arrêté portant délégation générale de signature
(PGPE 05)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
Département du Domaine de Paris
94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX ,
D'ÉVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTION DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT**

L'administrateur de l'État
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.1212-12, D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu les articles R.212-1 et R.311-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Patrice LAROPPE, administrateur de l'État , responsable par interim du Pôle Gestion publique État, Mme Ingrid ROY, administratrice de l'État du 2^{ème} grade, responsable du département Domaine de Paris et M. Olivier MAGNIN, administrateur des finances publiques adjoint, adjoint à la responsable du Département Domaine de Paris, à l'effet :

- d'émettre et de signer, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- de suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable spécialisé du Domaine (3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques, article R. 2331-5 du code général de la propriété des personnes publiques et article R.2331-6 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Monique LENORMAND, inspectrice principale, responsable du pôle de gestion domaniale, Mme Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques et M. Marc GUTIERREZ , inspecteur divisionnaire des finances publiques dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État jusqu'à 300 000 € annuels, limite supérieure comprise ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques, article R. 2331-5 du code général de la propriété des personnes publiques et article R. 2331-6 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Lucienne LEGROS, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 20 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 2 000 000 €, limite supérieure comprise.

Article 4

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane ROSSI, inspecteur divisionnaire des finances publiques, évaluateur-expert au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1 500 000 €, limite supérieure comprise.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Mme Inès CAPIAN, M. Gwelle CHEMINEL, M. Fabien LOISEAU, Mme Margaux NASO, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 5 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 500 000 €, limite supérieure comprise.

Article 6

Mme Lucienne LEGROS, responsable du pôle d'évaluation domaniale, M. Stéphane ROSSI, évaluateur expert, Mme Inès CAPIAN, M. Gwelle CHEMINEL, M. Fabien LOISEAU, Mme Margaux NASO, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, sont habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du juge de l'expropriation et à signer les documents afférents à cette fonction.

Article 7

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 16 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-16-00023).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 31 août 2026

Le directeur régional des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris,

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00022

Arrêté portant Délégation générale de signature
(PPR 01)

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'Etat,
Directeur régional des Finances publiques d'Île de France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île de France et de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Anne TALON administratrice de l'Etat, responsable du pôle pilotage et ressources ;
- Madame Mélanie BROCARD, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Marc GAUTIER, administrateur de l'Etat, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources ;
- Monsieur Mickaël LAGADEC, administrateur de l'Etat, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources ;

Ceux-ci reçoivent mandat à effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Article 2

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 16 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-16-00014).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 31 août 2026

Le directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00012

Arrêté portant délégation générale de signature
(suppléance du directeur régional ALL Lagadec +
adjoints) PGF-01

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-
FRANCE ET DE PARIS**
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administrateur de l'État,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;
Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Anne-Laure LAGADEC, administratrice de l'État, responsable du pôle gestion fiscale ;
- Madame Carole AUTRET, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion fiscale ;

- Monsieur Olivier WINCKLER administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle gestion fiscale ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent et à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 16 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-16-00013).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 31 août 2026

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00019

Arrêté portant subdélégation de signature du
Préfet pour les missions domaniales (PGPE 04)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
Département du Domaine de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU PRÉFET
POUR LES MISSIONS DOMANIALES**

L'administrateur de l'État
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2026-06-15-00015 publié au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris du 15 juin 2026 n°75-2026-347 portant délégation de signature à M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, directeur

régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent GARNIER, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- M. Patrice LAROPPE, administrateur de l'État , responsable par interim du Pôle Gestion Publique État ;
- Mme Ingrid ROY, administratrice de l'Etat du 2^{ème} grade, responsable du Département Domaine de Paris ;
- M. Olivier MAGNIN, administrateur des finances publiques adjoint, adjoint à la responsable du Département Domaine de Paris ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

N°	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-17-2, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent GARNIER, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- Mme Monique LENORMAND, inspectrice principale, responsable du Pôle gestion domaniale ;
- Mme Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, en charge des opérations de gestion domaniale ;
- M. Marc GUTIERREZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, en charge des opérations de gestion domaniale ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences et jusqu'à 300 000 € annuels, limite supérieure comprise, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion et d'utilisation des biens domaniaux.	R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, du code général de la propriété des personnes publiques
2	Passation au nom de l'État de prise en location d'immeubles intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Instances domaniales de toute nature pour les actes pour lesquels ils disposent d'une délégation de signature et autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 3

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 16 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-16-00024).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 31 août 2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00011

Décision portant délégation de signature PCFAJ
05

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île-de-France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A, 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'État du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 4 juin 2026 fixant au 15 juin 2026 la date d'installation de M. Laurent GARNIER dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Vu la décision du 15 juin 2026 désignant: Hélène LAVOISIER, conciliatrice fiscale départementale, Olivier WINCKLER, Camille ALBERTI, Carole AUTRET, Virginie BOUHADANA, Sylvie GEOFFRAY, Claire MONTBARBON, Christophe MULLER, Bruno VIDAL-PIQ, Anne VILLIERS, Laetitia BALLIS, Jean-Pierre CASTET, Carole CONTOUT-COGNET, Amelie KERAUDREN, Maël MANDIN, Marie-Laure MORISOT, Sabine SCHMITT et Dominique SERGI, Nathalie QUIQUELY et Eric GLADIEU, conciliatrices et conciliateurs fiscaux départementaux adjoints ;

Décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée à :

- Hélène LAVOISIER, administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Carole AUTRET administratrice de l'État, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

- Olivier WINCKLER, administrateur de l'Etat, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Camille ALBERTI, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Virginie BOUHADANA, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Sylvie GEOFFRAY, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Claire MONTBARBON, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Christophe MULLER, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Bruno VIDAL-PIQ, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Anne VILLIERS, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris .
- Madame Laetitia BALLIS, inspectrice principale des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Jean-Pierre CASTET, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Carole CONTOUT-COGNET, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Amélie KERAUDREN inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Maël MANDIN, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Marie Laure MORISOT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Sabine SCHMITT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Dominique SERGI, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

- Eric GLADIEU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Nathalie QUIQUELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Article 2

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 16 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-16-00016).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 31 août 2026

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Laurent GARNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-31-00021

Délégation de signature pour le pôle gestion
publique secteur public local (PGPSPL 02)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris
94 rue Réaumur
75104 Paris cedex 02

Délégations de signature pour le Pôle gestion publique Secteur public local

L'administrateur de l'État ,
Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif modifié à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 3 juin 2026 du Président de la République portant nomination à compter du 15 juin 2026 de M. Laurent GARNIER, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

ARRÊTE

PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Catherine CABIOCH, administratrice de l'État, directrice adjointe du Pôle gestion publique Secteur public local, responsable de la Mission régionale de conseil aux décideurs publics (MRCDP), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle gestion publique Secteur public local et de la Mission régionale de conseil aux décideurs publics.

M. Bruno MATHON DIT RICHARD, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Service de Gestion Comptable pour la Ville de Paris, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris et le budget spécial de la Préfecture de Police (SGC VPRIF), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle gestion publique Secteur public local.

M. David VIENNE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Division Secteur public local (DSPL), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.

Mme Shirley DU PARC, administratrice des Finances publiques adjointe, directrice du Service Facturier « DRFiP-Ville de Paris » (SFACT), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.

PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

Mission régionale de conseil aux décideurs publics (MRCDP)

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

Mme Alexandra MARTIN-MOREIRO, inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la Mission régionale de conseil aux décideurs publics, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la Mission régionale de conseil aux décideurs publics.

PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

Division secteur public local (DSPL)

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Chloé VROMBOUT, inspectrice principale, adjointe du responsable de la division secteur public local, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division.

M. Rémy GREDIN, inspecteur divisionnaire de classe normale, responsable du secteur valorisation fiscale, financière et modernisation, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de la division.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

M. Jean-Luc VIVIEN, inspecteur des finances publiques, reçoit délégation spéciale de signer pour tous les messages électroniques vers les partenaires relevant du service de fiscalité directe locale (SFDL) émis depuis le BALF dédiée : drfip75.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr

M. Cyril DELICQUE, inspecteur des finances publiques, reçoit délégation spéciale de signer pour tous les messages électroniques vers les partenaires relevant du service de fiscalité directe locale (SFDL) émis depuis la BALF dédiée : drfip75.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr

Mme Hadja NDIAYE, inspectrice des finances publiques, reçoit délégation spéciale de signer les contrats de service pour l'accès au système d'information de la DGFIP et les contrats d'adhésion au dispositif de paiement en ligne (PayFiP).

PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

SGC VPRIF

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Daphné DOMINGUEZ, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Recette du SGC VPRIF, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.

Mme Laurence MOUCHEL, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Dépense du SGC VPRIF, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.

M. Erick LEFORT, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjoint au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Comptabilité du SGC VPRIF reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.

Mme Marie ESCAL, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjointe à la responsable du Secteur Recette du SGC VPRIF, et responsable du Service Recouvrement, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Secteur RECETTE	
Services VISA et ACCUEIL	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M^{me} Anne MORAUD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ACCUEIL	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 50 000 € et pour 24 mois au maximum, ▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €. ▪ les attestations de paiement pour le compte d'autres services, ▪ les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prise en application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée), ▪ les déclarations de recettes des opérations de caisse. Signer, en cas d'empêchement de l'un des

	responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.
Service ACCUEIL Mme Siga DIAWARA Contrôleuse des Finances publiques Mme Fadimatou KALAMY Contrôleuse des Finances publiques M. Philippe LAMBOUR Contrôleur des Finances publiques M. Thibaut ALLANIC Contrôleur des Finances publiques M. Gregoire FERNANDEZ MARCOTTE Contrôleur des Finances publiques Mme Carole DUMOULIN Contrôleuse des Finances publiques Mme Kerima JEMNI Contrôleuse des Finances Publiques M. Arnaud QUILLEVERE Contrôleur des Finances publiques M. Felix RODENAS Agent administratif principal des Finances publiques Mme Lou ENJALBAL Contractuelle GERARD Emma Contractuelle Mme Christine PHAROSE Agente administrative des Finances publiques Mme Valérie POPOVIC Agente administrative des Finances publiques Mme Staicy BAGATE Agente administrative principale des Finances publiques M. Rafik JARRAY Contrôleur des Finances publiques	Octroyer les délais de paiement conformément à la proposition du débiteur pour des dettes inférieures ou égales à 1 500 euros et pour une durée de trois mois maximum. Signer : ▪ les attestations de paiement pour le compte d'autres services, ▪ les déclarations de recettes des opérations de caisse.

M^{me} Nathalie LACKMAITRY Inspectrice des Finances publiques Rédactrice organisation et méthodes du secteur recette	Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.
---	---

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Secteur RECETTE	
Service RECOUVREMENT	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Fayoll ANNE Inspectrice des Finances publiques adjointe à la Responsable du service RECOUVREMENT Responsable de la cellule débiteurs sensibles	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier: ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les mises en demeure en action individuelle, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 50 000 € et pour 24 mois maximum, ▪ les MED destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement, ▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement, ▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, ▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €, ▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, ▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce, ▪ les documents relatifs au paiement des honoraires des huissiers de justice, des avoués et avocats mandatés dans le cadre du secteur local, et de tous frais engagés dans un contentieux, ▪ les actes liés aux saisies attributions, l'accusé de réception des significations des actes d'huissiers relatifs aux titres en phase contentieuse. Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

SGC VPRIF	
Secteur RECETTE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Philippe MENU Contrôleur principal des Finances publiques Service RECOUVREMENT	Signer : - les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, - les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum, - les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement, - les MED inférieures à 100 000 € destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement, - dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 5 000 €, - les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives pour des créances inférieures à 5 000 €, - les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 5 000 €.
M. Bruno CHAPUY Contrôleur principal des Finances publiques Service RECOUVREMENT	Signer : - les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, - les mises en demeure destinées aux débiteurs publics issues d'Hélios inférieures à 100 000 €, - les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 3 mois maximum.
Service RECOUVREMENT Julien PADRA Contrôleur des Finances publiques Steven SANCHE Contrôleur des Finances publiques Marisol ESCUDERO Contrôleuse des Finances publiques Aurélien RUIS Contrôleuse des Finances publiques	Octroyer les délais de paiement conformément à la proposition du débiteur pour des dettes inférieures ou égales à 1 500 euros et pour une durée de trois mois maximum.

Sharmili NARA Contrôleuse des Finances publiques Chantal DOUX Contrôleuse des Finances publiques Jérémy FERRARI Contrôleur des Finances publiques Mario MOLNAR Contrôleur des Finances publiques Moulay EL GAROUANI Contrôleur des Finances publiques Agnès PEIFFER Contrôleuse des Finances publiques Valérie FARCY Contrôleuse des Finances publiques Jérôme HEIN Contrôleur principal des Finances publiques Serge BOGAERTS Contrôleur principal des Finances publiques Patrick ELISABETH-MARIE- FRANCOISE Agent administratif principal des Finances publiques Catherine GUESMI Agente administrative principal des Finances publiques Karine TAN LUONG ANN Agente administrative principale des Finances publiques Edouard KLUTSE Agent administratif des Finances publiques Alain DUBOST Agent administratif principal des Finances publiques M. Eric CHEYLAN Contrôleur des Finances publiques	
---	--

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

SGC VPRIF	
Secteur DÉPENSE	
Service DÉPENSE PAYE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Alpha DIALLO Inspecteur des Finances publiques Responsable du service DÉPENSE PAYE	Signer tous les documents relevant de son service et notamment : ▪ les bordereaux d'envoi, ▪ les accusés de réception de dépôt de courrier, ▪ les courriers de rejets des mandats, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense), ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM, ▪ les bons de validation de la paye, ▪ les courriers de contrôle du CHD paye, ▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur, ▪ les états de retenue sur opposition, ▪ les attestations de la quotité saisissable, ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les certificats de cessation de paiement. Signer, en cas d'empêchement de la responsable du service dépenses hors paye, les documents pour lesquels cette dernière dispose d'une délégation.
Mme Françoise COSTE Contrôleuse principale des finances publiques service DÉPENSE PAYE	Signer : ▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur, ▪ les attestations de la quotité saisissable, ▪ les états de retenue sur opposition, ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en matière de saisie , ▪ les demandes de renseignements relatives aux oppositions.
Service DÉPENSE HORS PAYE	
Mme Chloé BILLARD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service DÉPENSE HORS PAYE	Signer tous les documents relevant de son service et notamment : ▪ les VGM, ▪ les ordres de paiement y compris vers l'étranger, ▪ les courriers de rejet des mandats et titres, ▪ les demandes de renseignement, ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créances.

	Signer, en cas d'empêchement du responsable du service dépenses payes, les documents pour lesquels ce dernier dispose d'une délégation.
--	---

SGC VPRIF

Secteur COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Service Opérations financières et comptabilité de l'État	
Mme Rachida SAMEL Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Opérations financières et comptabilité de l'État	Signer les documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : - les lettres de rejet de mandats et de titres, - les demandes d'émissions de mandats ou titres, - les demandes d'annulations de mandats ou de titres, - les demandes de renseignements, - les demandes de restitutions des excédents prescrits, les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, - les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 15 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 15 000 €, - les autres ordres de paiements, - les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. - les VGM - les virements étrangers, - les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, - les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, - les bordereaux de rejet de virement, - les courriers aux redevables et aux entreprises, - les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois. Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur comptabilité les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation

SGC VPRIF	
Secteur COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Cyril ZANVETTOR Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la responsable du service Opérations financières et comptabilité de l'État	Signer : ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 8 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 8 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les VGM et les virements étrangers
Mme Stéphanie CHERREAU Contrôleuse des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Opérations financières et comptabilité de l'État Responsable de la cellule D2C	Signer : ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les déclarations de dépôts de chèques, ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM et les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois
Mme Nadira ES-SEBBANI Contrôleuse des Finances publiques	Signer : ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de

	titres ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les déclarations de dépôts de chèques ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM et les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois
M. Stéphane LAUR Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la responsable de service Opérations financières et comptabilité de l'État Responsable de la cellule Encaissement	Signer : ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les déclarations de dépôts de chèques, ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM et les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois ▪ les déclarations de recettes des opérations de caisse
M. Stéphane AMARZIT Contrôleur des Finances publiques Caissier titulaire service Opérations financières et comptabilité de l'État	Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse
Mme Aneine MANSOURI Contrôleuse des Finances publiques Mme Nathalie L'HARIDON Contrôleuse des Finances publiques M. Sylvain DUMAS Contrôleur des Finances publiques Service Opérations financières et comptabilité de l'État	Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse, en l'absence du caissier titulaire

SGC VPRIF	
Secteur COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Service Qualité comptable	
M. Pierre NILLUS Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Qualité comptable	Signer les documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres,, ▪ les courriers aux collectivités pour les opérations de son service Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur comptabilité les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation

SGC VPRIF	
Secteur COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Rémi TURCK Inspecteur des Finances publiques Responsable du service RÉGIES	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM, ▪ les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptes, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les procès-verbaux de création et de clôture de régies, de remise de service des régisseurs, ▪ les visas des projets d'arrêtés concernant les régies, ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs, ▪ les ordres de paiement pour le versement des avances exceptionnelles aux régisseurs, ▪ les ordres de paiement en cas de remboursement des trop perçus des régies de recettes Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur comptabilité les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation

PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

Service FACTURIER DRFIP-VILLE DE PARIS (SFACT)

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Shirley DU PARC, administratrice des Finances publiques adjointe, directrice du service facturier DRFIP-Ville de Paris, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du service facturier DRFIP-Ville de Paris.

Mme Emmanuelle ETCHEVERRY, attachée territoriale principale, adjointe à la directrice du service Facturier « DRFIP-Ville de Paris », reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du service facturier DRFIP-Ville de Paris.

Mme Anne MERVAUX, inspectrice principale des Finances publiques, responsable du pôle Contrôle interne et supervision au service facturier « DRFIP-Ville de Paris » reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du service facturier DRFIP-Ville de Paris.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
M. Adrien LAURENTIE Inspecteur des Finances publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFIP-Ville de Paris : • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
M^{me} Franck LADJANI Attaché territorial principal Responsable de pôle au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFIP-Ville de Paris : • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.

M^{me} Amal HEBBACHE Attachée territoriale Responsable de pôle au service facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
M^{me} Loan DINH Attachée territoriale Responsable de pôle au service facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
M. Julien SOLBIAC Inspecteur des Finances Publiques Responsable de secteur au service facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.

Cet arrêté annule et remplace la précédente délégation en date du 16 juin 2026 et publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris le 17 juin 2026 (n° 75-2026-06-16-00018).

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 31 août 2026

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Laurent GARNIER